

Les conducteurs professionnels en exercice avant début octobre 2010 bénéficient d'office de la carte professionnelle

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 21-12-2010 22:05:51

Les conducteurs professionnels en exercice avant début octobre 2010 sont éligibles à bénéficier automatiquement de la carte professionnelle après présentation d'une demande dans ce sens, indique un communiqué du ministère de l'équipement et du transport.

La date limite de dépôt de demandes pour l'obtention de ces cartes a été fixée au 1er avril prochain, précise la même source, ajoutant que le ministère a mis à la disposition des intéressés des imprimés qu'ils peuvent retirer auprès des services du transport, relevant des directions régionales ou provinciales ou télécharger sur le site web du ministère www.mtpnet.gov.ma.

Le ministère exhorte l'ensemble des conducteurs professionnels à déposer leurs demandes auprès des services précités pour leur accorder suffisamment de temps pour leur examen.

Le ministère informe les conducteurs des petits taxis qu'ils disposeront d'une seule carte professionnelle valable pour les deux catégories, notant que cette carte ne peut pas se substituer au permis de confiance.

MAPF